

# MAIRIE DE DOMARIN

**2023/03/13 Conseil Municipal n° 03-2023**

**Séance du lundi 13 mars 2023 à 20h00**

**Présents** : A. MARY, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, V. CABANEL, M. GINDRE, S. GUINET, L. POULET

**Pouvoirs** : J. CHABERT à A. MARY, J. REYNAUD à A. GARNIER, B. ALLARD à C. GAGEY

**Absents** : P. BOISSAT, M. NDOYE, E. TAILLOT

**Secrétaire de séance** : Anne GARNIER

**Secrétaire de mairie** : Aline CHOLLET

**Procès-verbal de la séance du 13 février 2023** : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2023, rédigé par Jean REYNAUD, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à la majorité, avec une abstention.

**Décisions du Maire du 10 janvier au 13 février 2023** :

- **03/03/2023** - Acceptation du devis CLOTIS pour clôture de l'appartement du gardien du complexe sportif - 2 159,20 €

**Délibérations** :

- **Adhésion à l'Association des Femmes Elues de l'Isère** :

L'Association des Femmes Elues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère. Elle vise à faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique et civique. Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique. Elle défend la parité femme homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques. L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de 100 € pour la strate de population entre 1500 et 2499 habitants pour l'année 2023. Acceptation d'adhésion à cette association pour l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Participation financière aux charges de fonctionnement scolaire :**

La Commune de l'Isle d'Abeau a décidé de demander une participation financière aux communes dont les enfants sont scolarisés pour des raisons médicales sur l'Isle d'Abeau. Pour l'année scolaire 2022-2023, 1 enfant de Domarin est scolarisé dans une unité d'intégration scolaire (ULIS). Le montant demandé est de 1 279.42 € par enfant. Acceptation de participation financière à ces frais de scolarisation.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention exceptionnelle à la Mairie de Nivolas-Vermelle :**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Mairie de Nivolas-Vermelle pour la mise à disposition de Madame CLIET-MARREL Béatrice pour le mois de janvier 2023 en renfort du service urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Participation classe verte :**

Les 2 classes de l'Ecole Élémentaire René Fillet CP/CE1 et CP/CE2, soit environ 51 élèves, vont partir en classe verte « Centre le Vercors » à Villard de Lans, du 19 au 23 juin 2023. Le montant du séjour s'élève à 13 191 €, le transport à 1 384 € (aller/retour). Fixation de la participation sollicitée auprès des familles à 70 € par enfant.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Emprunt acquisition tènement VINCENT :**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le tènement VINCENT. Le montant de cette acquisition est de 350 000 € hors frais de notaire. A cela s'ajouteront 6 114 € de remboursement de frais ainsi que les frais notariés. Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt. Après avoir pris connaissance des deux offres de prêt établies par le Crédit Agricole Centre Est et la Caisse d'Epargne, le Conseil Municipal décide de financer cette acquisition en contractant auprès du Crédit Agricole Centre Est un emprunt d'un montant de 350 000 € au taux fixe de 4.03 % sur une durée de 15 ans. Les échéances sont trimestrielles (1<sup>ère</sup> échéance au 1<sup>er</sup> trimestre 2024) et d'un montant de 7 801.48 €. Les frais de dossier s'élèvent à 350 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Acquisition tènement VINCENT - Parcelle AB 0007 :**

Après l'avis de l'architecte Sept, le Maire propose d'acquérir le tènement VINCENT. Le montant négocié de cette acquisition est de 350 000 € hors frais de notaire. A cela s'ajouteront 6 114 € de remboursement de frais ainsi que les frais notariés.

Cette acquisition est nécessaire d'une part pour une réserve foncière, d'autre part pour créer une servitude d'eaux usées. Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir le tènement VINCENT d'une contenance de 3076 m<sup>2</sup> pour un montant de 350 000 € hors frais de notaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **Prix de location de l'appartement type T4 au 10 rue de l'ancienne mairie pour l'année 2023 :**

Pour l'année 2023, le prix du loyer sera de 720 €, dont 100 € de chauffage, payable avant le 10 du mois en cours.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **Subvention exceptionnelle au Collège Salvador ALLENDE :**

Suite à une proposition nationale de concours « Je filme le métier qui me plaît », deux classes de 3<sup>ème</sup> vont réaliser plusieurs petits films dans l'objectif de travailler le parcours avenir avec les élèves. Pour mener à bien ce projet, l'équipe enseignante sollicite une subvention exceptionnelle de 115 euros par élève. Un élève de Domarin fait partie de ce groupe. Décision d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

- Travaux d'accessibilité PMR Salle du Tir - Présentation du plan d'aménagement.
- Présentation par la Commission Travaux du tableau prévisionnel des dépenses d'investissement pour l'année 2023.
- Modification de l'extinction de l'éclairage public (de 23h30 à 5h30) à partir de la fin du mois de mars 2023.
- Domarin désignée commune pilote pour l'application « J'éclaire ma rue » dès ce mois de mars. La zone test choisie est le secteur du parking des écoles et de la salle de la Ferronnière.
- Invitation de l'entreprise PACCARD d'Annecy pour ses journées portes ouvertes.
- Projet d'installation d'une antenne Free à Maubec, montée de Tireluc. Une réunion d'information aura lieu, sur place, le samedi 18 mars à 9h30. Intervention lors de la séance d'une personne représentant le collectif des riverains créé pour s'opposer à ce projet.

**Fin de séance à 22h30  
Anne GARNIER**